Image not found or type unknown

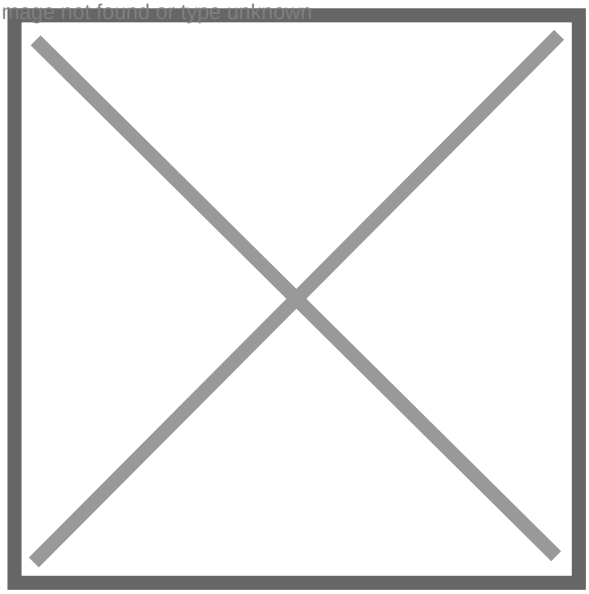

Il me menace de me divorcer et me retourner au Maroc

Par **jennane79**, le **27/12/2013** à **18:21**

Bonjour mes chères amies et mes chers amis
voila mon histoire je suis une marocaine,mariée avec un français d'origine indienne,je viens de le rejoindre en septembre 2013 ,en décembre j'ai valider mon visa valant 1èr titre de séjour et depuis que je suis arrivée en France
mon mari à décider de quitter son travail,il dit qu'il ne s'entend pas avec un collègue de travail,qu'il à des problèmes avec lui... et il m'a demander de retourner chez mes parents au Maroc,pourquoi il dit que sa vie ne va pas être stable et il va quitter l'appartement qu'il à louer pour nous 2 et il va aller vivre chez quelqu'un de sa famille et après quelques mois il va me rejoindre pour quand ailles tous les 2 s'installer au yemen ! (ce pays instable,ou il ya la guerre civil)
et comme moi j'ai refuser ce qu'il m'a proposer,il à commencer à rendre ma vie un enfer,toujours il crée des disputes pour rien,il me dit qu'il on à marre de moi,qu'est ce que je fais avec lui,pourquoi je ne prends pas ma valise et je retourne chez mes parents,et depuis quelques temps il me menace de divorce,il me dit qu'il va me divorcer et me faire retourner au Maroc et il veut que j'accepte le divorce à l'amiable,parce qu'il ne va pas lui couter cher et moi j'ai refuser ,'ai dis que je ne veux pas me divorcer.est ce qu'il peux me faire retourner à mon pays ? et est ce qu'il à le droit de me divorcer sans mon consentement? je fais quoi la maintenant? est ce que je dois aller voir un avocat ou je fais quoi je suis perdue aidez moi s'il vous plait.merci à vous.

Par **aguesseau**, le **27/12/2013** à **18:31**

bjr,
en application du droit français, votre mari ne peut vous divorcer.
seul un juge peut prononcer un divorce et il existe une procédure à respecter.
je vous conseille de prendre contact avec un avocat qui est obligatoire pour divorcer (soit 1 seul pour les 2 époux dans le divorce par consentement mutuel, soit 1 pour chaque époux pour les autres types de divorces).
cdt

Par **sheryne77**, le **02/01/2014** à **19:18**

bonsoir jenane79et tous les bénévoles
je vous conseille d aller au commissariat et faire une main courante
ensuite vous rapprocher de votre mairie vous demandez les coordonnés de la maison du droit et dela justice il existe des permanance d avocat qui reçoivent et conseillent à titre gratuit
vous demandez aussi s il ya une permanence du centre d information et de dcumentation des droits des femmes
ils ont aussi des avocats qui renseignent
pour le droit des étranger il existe le GISTI
je vois que vous étes en seine et marne dite moi qu elle ville ainsi je vous donne certains coordonnées
si vous le souhaitez laisser les info en message privée
il faut du courrage et tenez bon ne vous laissez pas abattre aprés la tempète un jour viendra le beau temps forcement
merci a tous les bénévoles

Une main-courante ne sert strictement à rien ...

Par **sheryne77**, le **03/01/2014** à **23:30**

bonsoir
la personne qui s est permise d ecrire en gras dans ma messagerie ferai mieux de donner des conseil plus constructifs aux personne
moi je ne me suis pas permise de la conseiller de porter plainte car je ne connais pas les justificatifs et ses possibilités par contre je lui est indiquée toutes les inforlations possible pour étre soutenue et informée par des professionnelles et association spécialisée dans les domaines utiles pour elles
je nai pas pretention pour aller plus loin cela reste des informations , conseil et orientation
il faut savoir passer la main quand il faut mieux que de mal orienter des personne affaiblies par les problèmes
merci a ceux qui oeuvrent positivement

Par **sheryne77**, le **03/01/2014** à **23:34**

une main courante permet de faire un premier pas au lieu de rester les bras croisée en plus

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

en cas de gravité et danger avér&e la police se doit d alerter le procureur de la republique
méme sil n y a pas eu plainte
la main courante reste un procé verbal consigné qui servira de preuve par la suite
et la police donne des conseil et oriente le jour de la deposition
j ai vecu cette experience et le procureur a été alerter avant ma plainte
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés